

- Le second assesseur recherche ton nom sur la liste d'émargement où sont inscrits les noms de tous les électeurs ;

- L'élu(e) « adulte » présent(e) actionne l'urne dans la fente de laquelle tu glisses ton enveloppe, et prononce les paroles « A voté ! » ;

- Une fois que tu as voté, on tamponne ta carte et tu signes à côté de ton nom.

LE DÉPOUILLEMENT

Quand tout le monde a voté, le scrutin est déclaré clos. Il faut alors compter le nombre de voix pour chaque candidat.

LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Celles et ceux qui ont obtenu le plus de voix par niveau (CM1, CM2) sont élus Conseillers municipaux juniors jusqu'en **octobre 2022**. En cas d'égalité des voix entre 2 candidats, c'est le plus jeune des candidats qui sera élu.

L'élu au CMJ et le directeur de ton école passeront dans ta classe pour annoncer le nom des élus du CMJ.

Le CMJ sera officiellement installé lors d'une cérémonie en fin d'année 2020, présidée par Monsieur le Maire, Serge BÉRARD, en salle du Conseil municipal.

DICO' DÉMO'

Assesseur : personne en charge de l'organisation des élections.

Bulletin blanc : s'il n'y a aucun bulletin dans l'enveloppe, le vote est blanc.

Bulletin nul : si le bulletin est raturé ou déchiré, il est nul. Ou si un garçon et une fille n'ont pas été choisis. Dans ce cas, le vote ne compte pas.

Candidat : personne qui se présente pour l'élection.

Commission junior : un groupe de travail, à thème, composé de 6 à 7 Conseillers juniors, élabore des projets à soumettre en séance plénière.

Dépouillement : lorsque le vote est terminé, on compte les voix pour connaître le résultat de l'élection.

Électeur : personne qui peut voter.

Élu(e) : personne désignée par un vote.

Isoloir : cabine où chacun peut voter en secret.

Mandat : mission confiée par les électeurs à un élu pour une durée déterminée.

Scrutin : ensemble des opérations qui constituent un vote ou une élection.

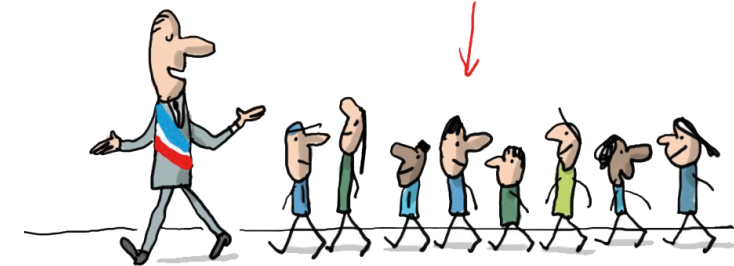
Séance plénière junior : réunion de l'ensemble du CMJ présidée par le maire.

Urne : boîte dans laquelle chacun dépose son enveloppe qui contient le bulletin de vote.

GUIDE DU CONSEILLER MUNICIPAL JUNIOR

MANDAT 2020-2022

CONSEIL MUNICIPAL
JUNIOR



+ d'infos :
brignais.com, rubrique Votre Mairie/Conseil municipal junior

Document Ville de Brignais | Service com. | Août 2020 | Ne pas jeter sur la voie publique.

Renseignements
Ville de Brignais
Service Action éducative
Forum / 47, rue de la Giraudière
jeunesse@mairie-brignais.fr
Tél. : 04 72 31 84 00
brignais.com



QUE FAIT LE CONSEILLER ?

Dans chaque école élémentaire (Claudius Fournion, Jean-Moulin, Jacques Cartier et Saint-Clair) et au collège Jean Zay, des Conseillers sont élus **pour deux années, de novembre 2020 à octobre 2022**. Un élève de l'école Saint Philippe de Nery pourra également siéger.

Le Conseiller municipal participe à une commission thématique parmi les suivantes :

- Solidarité - Citoyenneté
- Aménagement de l'espace - Environnement
- Culture - Sport - Loisirs

Les projets travaillés dans les commissions découlent des programmes des candidats élus. Ces projets sont également présentés et débattus en séance plénière du Conseil municipal junior (ensemble des Conseillers municipaux juniors et le maire de Brignais).

C'est un engagement qui te demandera du temps, des convictions et des idées. C'est une expérience passionnante et enrichissante.

COMMENT DEVENIR CONSEILLER ?

Pour cela, il te faut :

- Être en classe de CM1, CM2 ou 6^e ;
- Habiter la commune de Brignais ;
- Avoir l'accord signé de tes parents ;
- Vouloir améliorer ton environnement, avoir plein d'idées et surtout être à l'écoute des Brignairots.

Tu es intéressé(e) ? Alors, **propose ta candidature** pour représenter tes camarades au Conseil municipal junior (CMJ) !

Si tu ne souhaites pas te présenter, vote pour les candidats qui représentent le mieux tes idées.



NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR

20 Conseillers municipaux juniors seront élus selon la répartition suivante :

Établissements	CM1	CM2	6 ^e
Jacques Cartier	2	2	
C. Fournion	2	2	
Jean Moulin	2	2	
Saint-Clair	2	2	
St-Philippe de Néry		1	
Jean Zay			4
Total	8	9	4

La **parité garçon-fille** sera appliquée pour chaque établissement scolaire.

LE RYTHME DES RÉUNIONS

Le Conseiller participe à plusieurs réunions (prévues le mercredi après-midi au Forum pour les commissions, et le samedi matin en mairie pour les séances plénières), hors vacances scolaires :

- **Des séances plénières**, présidées par le maire de Brignais, réunissent l'ensemble des Conseillers municipaux juniors dans la salle du Conseil municipal, de 2 à 4 fois par an.
- **Des commissions de travail** sont animées par des élus adultes et un animateur. Elles se réunissent une fois par mois au Forum, rue de la Giraudière. Un calendrier sera diffusé aux jeunes élus dès que possible.



COMMENT PRÉPARER L'ÉLECTION ?

LE DÉPÔT DE CANDIDATURE :

- Remplis la fiche de candidature qui t'a été remise en même temps que ce document ;
- Remets-la à ton enseignant(e) ou à ton professeur principal.

LA CAMPAGNE :

- Sois créatif dans l'élaboration de ton programme et des supports de présentation (affiches, tracts...) ;
- Organise des débats avec les autres candidats de ton établissement scolaire ;
- Au plus tard le 12 octobre, ton établissement scolaire remettra au Service Action Éducative les fiches officielles des candidats comprenant les projets.

Tu peux te faire aider, mais c'est à toi d'être convaincant !

L'ÉLECTION

Voici comment se dérouleront les élections :



- Tu voteras dans ton école dans la semaine du **9 au 13 novembre 2020**. Chacun se présente au bureau de vote avec sa carte d'électeur signée ;
- Tu prends un bulletin ainsi qu'une enveloppe ;
- Tu entres SEUL dans l'isoloir :
 - Tu coches un garçon et une fille sur le bulletin ;
 - Tu refermes l'enveloppe sans la coller ;
 - Le vote est anonyme, tu ne dois donc pas écrire sur les bulletins ni l'enveloppe. Si tu le fais, ton vote ne sera pas pris en compte !
- Tu reviens vers la table de vote avec ta carte d'électeur et ton enveloppe :
 - Le premier assesseur lit ton nom à voix haute ;